**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 32 (1944)

**Heft:** 665

Artikel: De-ci, de-là

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-265221

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



DE-CI, DE-LA

### Comment s'habillent les aviateurs.

En réponse à une question récemment posée, appris qu'une très grande quantité de laine soie servait à la fabrication des vêtements pour aviateurs. L'équipement moderne est d'une telle complexité qu'il faut trois quarts d'heure à un mitrailleur pour l'endosser, et pèse 61 kilos, environ deux kilos seulement de moins que le poids moyen de celui qui le porte. Un aviateur porte normalement des caleçons longs et un tricot de laine doublé de soie, un chandail blanc tricoté et une combinaison de cuir chaufdié électriquement doublée de fourrure du cou aux chevilles; trois paires de gants (soie blanche, laine et cuir) et un gilet de soie caoutchoutée. Il a aussi une casquette de soie jaune style jockey et des gants de laine jaunes qui le rendent plus visible du haut des airs s'il doit amérir. Ses bottes doublées de laine coûtent 180 fr.; il les porte avec deux paires supplémentaires de chaussettes, dont une en tricot serré.

On s'est étonné à plus d'une reprise, et avec aison, de la parcimonie dont la Confédération fait preuve avec les Services complémentaires féminins, tout d'abord en ne leur accordant gra-tuitement qu'une capote et un bonnet de police, et ensuite en leur refusant du tissu de laine pour

l'équipement qu'elles paient de leur poche. D'autres sont plus larges avec celles qui les servent. Sans parler de l'équipement qui leur est et des perspectives d'avancement, voici que l'Angleterre prévoit le retour dans la vie ci-vile des milliers de femmes qui servent dans les trois organisations militaires féminines, tout d'abord pour leur trouver du travail et ensuite des vêtements civils. Alors qu'à tout soldat démobi-lisé, on prépare un complet avec un jeu de boutons de chemise, de col et de manchettes, leministère des Fournitures n'entend pas mettre toutes les femmes dans le même tailleur et la même blouse chemisier: aux démobilisées sera remis l'équivalent de l'équipement masculin, sous forme d'argent et de coupons de textiles... Gouverner, c'est prévoir. S. B.

#### Nominations.

Mile Juliane Bauverd, infirmière diplômée du Bon-Secours, à Lausanne, a été nommée assistante sociale au Département de Justice et Police, à l'office cantonal de surveillance antialcoolique,

— Mile Suz. Bonnet, précédemment à Montana, vient d'être nommée auxiliaire de paroisse à Payerne.

#### Une nouvelle profession féminine.

La « Mutuelle chevaline suisse », société d'as-surance mutuelle contre la mortalité des chevaux, qui compte 24 agences réparties sur le territoire suisse, vient de confier l'agence de L'ucerne à M™ et M™ Suter, qui remplacent leur Lucerne a M<sup>me</sup> et M<sup>ne</sup> Suter, qui remplacent leur mari et père, Léonce Suter, décédé en juillet 1943. Ce choix a été dicté par leurs connais-sances parfaites des exigences techniques et ad-ministratives d'une des plus importantes agen-ces de la société.

#### Une centenaire.

On a souvent dit qu'une veuve chargée d'enfants se tire mieux d'affaire qu'un veut avec un seul enfant. Une preuve nouvelle en est fournie par M<sup>me</sup> Jeannette Clerc-Delisle, dont tout le village de Froideville et quelques homtout le village de Froideville et queiques nom-mes politiques ont fété le centenaire, le 1er juin dernier. Simple paysanne, femme forte morale-ment et physiquement, Mone Clerc a eu huit en-fants pour se voir ensuite abandonnée par son mari, qui passa la frontière et disparut sans qu'on ait jamais rien su de lui. Elle accepta vaillamment la tâche, éleva fort bien ses enfants, en fit des êtres utiles et vaillants comme elle, et pour cela dirigea non seulement sa ferme, mais alla travailler chez ses voisins, avec une volonté et un courage peu communs. Tout le village, aujourd'hui vénère Mme Clerc pour le grand exemple qu'elle a donné, pour le sentiment de fa famille qu'elle a cultivé et su 'inculquer aux siens.

En dernière heure

Nous apprenons que le 15 juin dernier, M. Oprecht, conseiller national socialiste, a déposé sur le bureau de la Chambre un postu-lat, signé par 51 de ses collègues du même parti, et ainsi conçu: «Le Conseil fédéral est invité à examiner s'il

n'y aurait pas lieu d'insérer dans la Constitu-tion une disposition prévoyant le droit de. vote et d'éligibilité des femmes.»

Les conditions du travail des infirmières

dans les hôpitaux des Etats-Unis

Nos lectrices se rappellent les articles que, à

l'occasion de la campagne sur le statut des in-firmières en Suisse romande, a publiés notre journal<sup>1</sup>; voyons maintenant, à titre de compa-

raison, et d'après un article de la Revue Interna-

tionale du Travail (publiée par le B. I. T. à Montréal, Nº de juillet 1943), les conditions du

médecins et des infirmières, c'est là-bas toute une petite armée qui est responsable de la bonne marche d'un hôpital: personnel occupé aux tra-vaux de nettoyages, de blanchissage, d'entretien et de réparations, aux régimes alimentaires, aux services de laboratoires, de pharmacie, de radio-logie, de dentisterie, de thérapie professionnelle et physique, et aux tâches administratives et de bureau... Rien donc d'étonnant que la situation de tout ce personnel préoccupe, en plus, comme chez nous, celle des infirmières, tout le monde du travail.

du travail.

Les principes qui devraient régir l'emploi de ce personnel ont été codifiés par l'Association des hôpitaux des Etats-Unis (A.H.A.), et d'une manière générale, et sans avoir force de loi, ils exercent un effet salutaire sur les conditions du travail dans ces professions. D'après ces principes, tout le personnel employé doit être recruté, sans discrimination pour cause de race ou de re-ligion, parmi des citoyens américains âgés de plus de 18 ans, avant passé un examen médical, et engagés à l'essai pour une période d'au moins trois

Suivant les mêmes normes, ce personnel ne de-Suivant les memes normes, ce personnel ne de-vrait pas travailler durant des périodes plus lon-gues que celles qui sont fixées légalement pour les travailleurs des entreprises industrielles et commerciales; mais la réalisation immédiate de ce programme n'étant pas possible, il est préco-nisé une durée maximum ne devant pas, norma-lement exédes 52 heurs per company n'o heulement, excéder 52 heures par semaine, ni 9 heures par jour, avec un repos hebdomadaire de 52 heures consécutives. Mais d'après le rapport publié par l'Association américaine des infirpublic par l'Association americaine des infir-mières et la Ligue nationale pour l'enseignement des infirmières, la durée du travail pour l'ensem-ble du pays est, dans la pratique, inférieure à ces chiffres. C'est surtout dans les centres urbains qu'a été introduite la journée de travail de 8 heu-res, ce qui, pour assurer un service continu, impli que la mise en œuvre de trois équipes; mais suivant le nombre de jours de travail effectué dans l'en-semble de la semaine, la durée du travail peut varier entre 48 et 56 heures. Par exemple, certains hôpitaux fonctionnent sur la base de 6 journées de 8 heures chacune, plus une demi-journée de 4 heures, soit au total 52 heures par semaine; d'autres pratiquent le système de 5 journées de 8 heures chacune, auxquelles yien-nent s'ajouter 2 journées de 6 heures, (au total 52 heures)! ou même seulement 2 journées de 5 heures (au total 50 heures). Les hôpitaux avant adopté la journée de 8 heures ont constaté une amélioration du service sans augmentation du coût de l'exploitation, mais certains hôpitaux qui ne possèdent pas, pour raison d'économie, du personnel en nombre suffisant ne sont pas à même d'introduire cet horaire.

Celui-ci d'ailleurs, soit horaire en trois équipes, est presque uniquement utilisé dans les hô-pitaux auxquels sont adjointes des écoles d'infir-mières. Sur 364 établissements ayant adopté la journée de 8 heures et la semaine de 6 jours, les trois quarts pratiquent le système dit du «tra

# N'oubliez pas que vous trouvez chez **Hirt** les plus belles fleurs

## S. C. F. et profession

Lors de son Assemblée générale tenue à Genève le mois dernier, la Société suisse des commerçants a voté un certain nombre de résolutions touchant à l'avenir et à la préparation de la profession. Parmi ces résolutions s'en trouve une, concernant les Services complémentaires féminins occupés à des travaux de bureau: vaux de bureau:

Les femmes occupées dans les administrations des services complémentaires ne doivent avoir accès à notre profession que si elles possèdent une formation complète, ou si elles étaient occupées dans un bureau avant leur entrée au service militaire.

## L'enseignement des fillettes marocaines

L'Islam assigne, en pratique, inférieure à la femme. En Afrique du Nord, mal-heureusement, la 3me République française n'a-vait pas rompu avec ces traditions fâcheuses, et n'avait pas institué d'écoles primaires pour les fillettes. Celles-ci étaient réduites aux « écoles



de tapis », tandis que seurs frères recevaient une véritable instruction générale.

Mais le Comité français de la libération natio-nale, s'il applique en général la législation de la République, a compris la nécessité d'aller de l'avant. C'est ainsi que par une loi du 17 novem-1943 a été décidée l'organisation d'écoles fillettes musulmanes. Un arrêté viziriel du jour stipule que les écoles primaires même même jour stipule que les écoles primaires pour fillettes prépareront les élèves au certificat d'études primaires musulmanes féminines. Elles comprendront le même cycle d'études que les écoles primaires de garçons. Le programme de ce cycle est, en principe, le même que celui de l'enseignement des garçons, compte tout de cuelcus aménagement de décompte tenu de quelques aménagements de tails. Cette dernière disposition s'inspire nette-ment du principe d'égalité entre les sexes. Une difficulté s'est dressée devant le législa-

teur: l'absence de femmes indigènes capables d'enseigner l'arabe et les disciplines islamiques du programme. Aussi un arrêté viziriel du 7 janvier 1944 a-t-il institué un concours spécial pour le recrutement des « mouderrés » (hommes) char-gés d'enseigner ces disciplines aux fillettes, en attendant le recrutement de « mouderrissas ».

## A La Halle aux Chaussures

Masson toncee en 10/0

M\*\*\* Vve L. MENZONE

Solidité - Elégance

5 º/o escompte en tickets jaunes
de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

## M. BORNAND

8, Cours de Rive (Angle rue Pierre-Fatio)
Tous genres de meubles en fer et rotin
Téléphone 4.98.07

## travail du personnel des hôpitaux dans notre grande République-sœur. En effet, à côté des <sup>1</sup> Mouvement. Nos 648 et 654.

4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60

dessus, basée sur des expériences personnelles d'après un certain groupe de travailleuses a généralisé à tort ces observations restreintes a generalise a tort ces observations restreintes en les étendant à tout le sexe féminin. Elle ne trouve rien d'objectif dans ses affirmations, et si, par exemple, il est rapporté les paroles d'un employé supérieur disant «qu'il préférait avoir à faire à 3000 hommes plutôt qu'à 300 fema faire à 5000 nommes piutor qu'à 500 fem-mes », on peut lui opposer cette autre décla-rant «qu'il-préférait avoir à engager 1000 fem-mes plutôt que 100 hommes », déclarations qui, l'une comme l'autre, peuvent être justes dans

un certain milieu, mais qui, toutes deux, sont fausses, scientifiquement, si on les généralise Selon 'le Dr. Ackermann, l'homme travaille davantage pour l'intérêt de sa profession que ce n'est le cas pour la femme. Le Dr. Baumgar-tner cite à l'appui du contraire une enquête sur Patititude de la jeune fille à l'égard de sa pro-fession, travail de diplôme d'Esther Pestalozzi à l'Ecole d'études sociales de Zurich, dont les statistiques montrent précisément combien grand est le nombre des jeunes femmes qui tiennent leur profession.

Nous ne pouvons, faute de place, résumer ici tous les points controversés. Il faudrait faire un choix dans cette critique, laquelle ne semble n'avoir rien passé sous silence de ce qui peut febranler la théorie soutenue contre la femme par le Dr. Ackermann. La femme est moins douée pour l'abstraction et la logique? Il conviendrait, pour l'abstraction et la logique? Il convientrant, à ce propos, de rappeler les nombreux tests scientifiques de l'intelligence des enfants, qui ne révèlent aucune différence entre écolières. Dans une étude sur les différences psychiques entre les sexes, le psychologue Otto

### Publications reques

Dr. Franziska Baumgartner-Tramer, Priv. docent à l'Université de Berne: Zum Problem der Unterschiede zwischen männlichen und weib-lichen Arbeitskräften.

Cette publication est une réponse que l'au-teur a été sollicité par l'Association suisse pour le suffrage féminin de faire à un article de la Schweizerische technische Zeitschrift sur les « Différences entre les capacités de travail masculines et féminines », article rédigé par le Dr.

A. Ackermann.

Dans sa critique abondamment motivée, Mane Baumgartner insiste sur le fait que l'étude ci-

de Bâle; le profil, au crayon, de l'archiduc Eugène; beaucoup de portraits de dames de la bonne société bâloise; enfin toute une collection de portraits d'enfants, saisis sur le vift. Un autre groupe réunit quelques-uns des paysages méridionaux dont M<sup>IIe</sup> Stückelberg avait ressenti mendionaux dont Mile Stückelberg avait ressenti et rendu le charme lors de son séjour aux Grisons et au Tessin. Il faut aussi mentionner ses tableaux d'intérieur où s'affirme son attachement au milieu familial, à cette maison paternelle, dont le démiliée.

au milieu familial, a cette maison paternelle, dont la démolition complète lui porta un coup dont elle ne se remit jamais.

L'œuvre de cette artiste professionnelle, qui avait fait des études complètes de peinture, non seulement sous la direction de son père, le peintre E. Stückelberg, de qui elle tenait son talent june, mais seurce cora des arches bâlois. talent inné, mais encore sous des maîtres bâlois et parisiens, est doublement représentative. Elle incarne une époque sociale où la piété filiale et la tradition de famille contrebalançaient la loi, aujourd'hui prépondérante, de l'opposition des générations. Et elle représente aussi une tendance de la peinture bâloise, refoulée par les chapelles chapelles tapageuses des « jeunes ». Le public actuel est heureux de voir ces toiles rassemblées, car, comme nous le disait M<sup>III</sup>e La Roche: « das lāsst sich doch noch sehen! »

## Travail à domicile : salaires de gosses

La Lutte Syndicale a publié des renseigne-ments bien frappants sur les tâches qu'accomplis-sent des enfants qui sembleraient ne pas devoir déjà être astreints à du travail rémunéré, pour parer à l'insuffisance du gain familial. Un rap-porteur de l'Oeuvre suisse d'entr'aide ouvrière qu'a fait à ce sujet une enquête parmi les enfants de travailleurs à domicile de ses colonies de

vacances, a pu s'écrier avec raison après ces révélations :

Je vois encore devant moi ces petits, pres-que trop sages pour leur âge, raconter leur vie familiale. C'était un rapport bouleversant par sa simplicité et sa sincérité. Nous, les adultes, avions honte.

...Sous plusieurs rapports, ces enfants se distin-guaient nettement de leurs camarades provenant également de milieux indigents. Ils étaient en retard d'au moins un an dans leur croissance. Les fillettes de 14 à 15 ans ressemblaient aux petites citadines de 12 ans. Leur poids était de 25 % inférieur à la normale. Leur assiduité au travail était rieur à la normale. Leur assiduité au travail était quelque chose d'effarent, à tel point qu'il fai-lait pour ainsi dire leur apprendre à s'amuser, Tous, même les enfants de 7 à 8 ans, doivent travailler régulièrement après l'école. Au cours d'une soirée réunissant les enfants et les adultes dans nos camps de vacances, ces petits nous ont donné quelques détails sur leur vie familiale. Un garçonnet de 7 ans raconte qu'il ramasse des Un garçonnet de 7 ans raconte qu'il ramasse des pives chaque jour et les vend à raison de 20 et. le sac. Une fillette de 8 ans joint, au crochet, les deux parties des barboteuses. Elle en fait trois ou quatre par jour, et, si elle ne va pas à l'école l'après-midi, elle en fait dix à douze. Un petit de 9 ans confectionne des boutons avec de la corde à lier les gerbes. Il garga ainsi 20 et, par soirfe. Tous, ces enfants donc gne ainsi 20 ct. par soirée. Tous ces enfants doigne anis 20 ct. par sorter. Tous ces enfants doi-vent faire le ménage, car la mère, qui gagne en moyenne 15 ct. à l'heure, ne peut perdre son temps aux menus travaux du ménage, sinon-elle n'arriverait pas au gain quotidien de 1 fr. 50.